

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, culturelle et médico-sociale

Rapporteur : Philippe Laurent

I. Adaptations du tableau des effectifs liées à l'organisation des services (- 0,15)

Il est nécessaire de développer les actions municipales autour du recrutement, de l'intégration des nouveaux collaborateurs et de l'attractivité de l'administration, il est donc proposé que le poste de chargé de recrutement, actuellement en catégorie B, soit transformé en catégorie A en tant que chargé de recrutement comme c'est le cas dans de nombreuses collectivités.

Depuis le 1er juin 2024, le temps de travail de la psychologue petite enfance est fixé à 0,75 ETP. Afin de permettre le bon fonctionnement de la mission, il est nécessaire de réévaluer ce temps afin d'atteindre un 0,80 ETP.

Rattaché au CCAS, le poste d'agent polyvalent de la résidence autonomie, aujourd'hui vacant et existant à temps plein sera désormais un poste à temps non complet à 0,80 pour les besoins du service (soumis au conseil d'administration lors de sa réunion du 30 septembre).

Supprimer	Créer
-1 poste sur le grade de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe - 0,20 poste sur le grade adjoint technique (soumis à décision du CA du CCAS du 30/09/2024)	-1 poste sur le grade d'attaché - 0,05 sur le poste de psychologue de classe normale

II. Adaptations du tableau des effectifs à la suite de mouvements et réussite à un examen professionnel (-1)

Au 1er juillet 2024, le congé de formation d'un agent a pris fin et ce dernier a pu concrétiser son projet d'évolution professionnelle. Pour ce faire, il a dû quitter la collectivité. Durant son congé de formation, son grade avait été maintenu dans les effectifs, sous réserve d'une éventuelle réintégration.

Il convient donc de supprimer le poste correspondant.

A la suite de la réussite d'un agent à l'examen professionnel de bibliothécaire principal, il est nécessaire de supprimer son poste sur le grade de bibliothécaire actuel et de créer un poste sur le grade de bibliothécaire principal.

Supprimer :	Créer
- 1 poste sur le grade d'attaché - 1 poste sur le grade de bibliothécaire	- 1 poste sur le grade de bibliothécaire principal

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à supprimer 3,20 postes et à en créer 2,05 au 1^{er} octobre 2024. Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1 ^{er} juillet 2024	A l'issue de la séance du 25/09/2024	Au 1 ^{er} octobre 2024 (Sous réserve des décisions du CA du CCAS du 30/09/2024)
Ville	445,585	444,635	444,635
CCAS	8	8	7,80
TOTAL	453,585	452,635	452,435

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à adopter le tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2024 pour les filières administrative, technique, culturelle et médico-sociale.

.